

NOTE PREPARATOIRE DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA SECURITE CIVILE

DATE DE LA REUNION 28/11/2018

POINT A L'ORDRE DU JOUR Loi du 15 mai 2017

DEMANDE A LA COMMISSION
D'ACCOMPAGNEMENT POUR INFORMATION
 POUR AVIS

THEME (L. 15.05.2007, art.16) 1° le calcul des coûts supplémentaires pour les zones résultant de l'exécution de la réforme ;
 2° les missions qui sont confiées aux zones et leur impact financier sur la zone ;
 3° l'évaluation globale de tous les aspects de la réforme de la sécurité civile au niveau local. Cette évaluation contient entre autres un monitoring de tous les problèmes liés à la réforme.

1. Problématique : Le système actuel de tutelle « en cascade » (Province et ensuite Fédérale) ne donne pas satisfaction .Pourrait-il être revu de façon à ce qu'il n'y ait plus qu'une seule et unique tutelle, celle du Fédéral, afin d'obtenir une uniformité et une constance de décision dans toutes les zones de secours tant wallonnes que néerlandophones ? Ceci permettrait ,en plus d'une uniformité, de gagner du temps en ce qui concerne les délais d'approbation ou d'improbation des décisions prises par les collèges et conseils des zones ainsi qu'une simplification administrative permettant ainsi d'être plus efficace...

2. Solution(s) + motivation :

3. Conclusion :

4. Proposition concrète d'avis :

ANNEXES :